

Réflexion sur d'autres modes de regroupement de propriétaires: *Vers des associations de gestion groupée de petites forêts privées?*

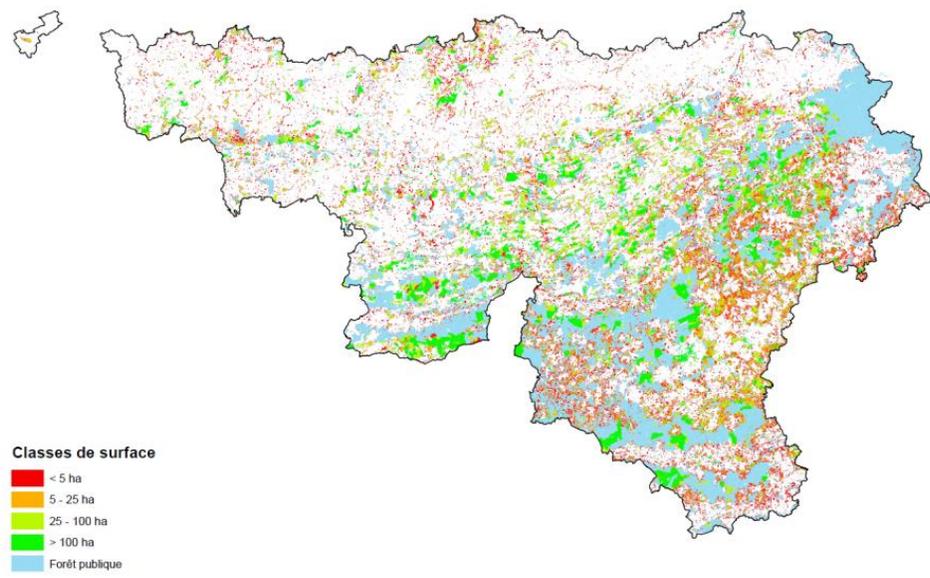
L'apport du projet Interreg Forêt Pro Bos pour la forêt privée wallonne

Vincent Colson et Corentin Cools,
Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée,
Office économique wallon du bois

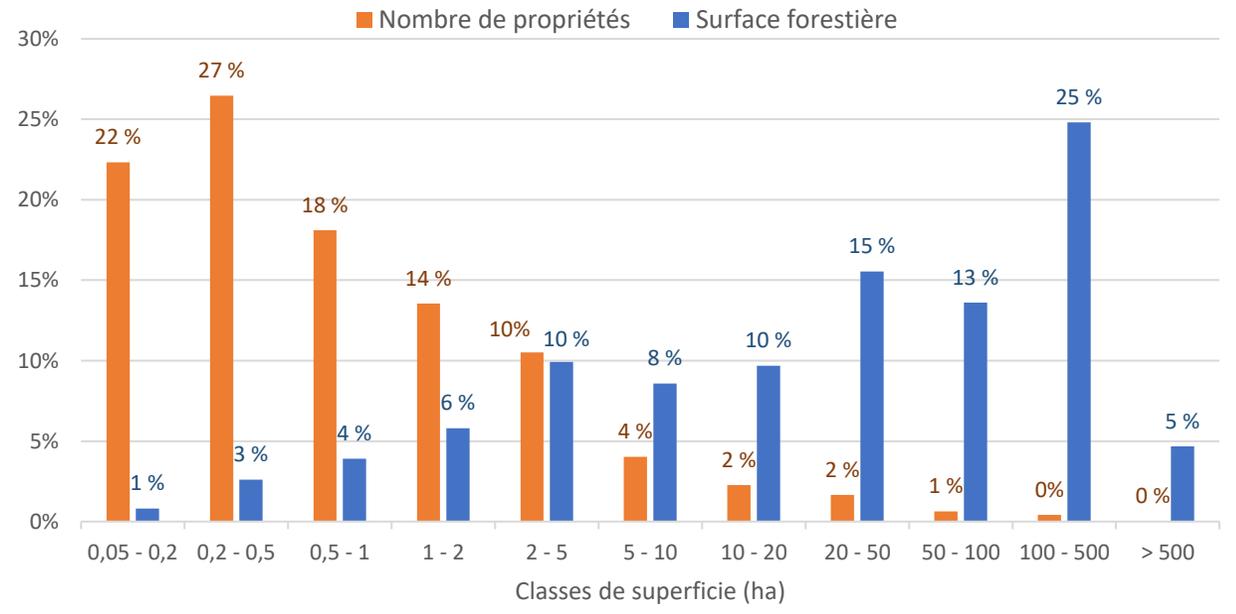
Pourquoi réfléchir à de nouveaux modes de regroupement ?

- La forêt privée wallonne est morcelée:

- 83.848 propriétés juridiques, 275.000 ha
- propriétés < 5 ha : 91% du nombre de propriétés et 24% de la surface forestière privée.
- propriétés > 100 ha : moins d'1% du nombre de propriétés mais 30 % de la surface forestière privée.



Structure de la forêt privée: répartition du nombre de propriétés et de la surface forestière par classe de superficie



Source : DNF et OEWB 2019. Données source : SPF Economie (AGDP) 2018

2016 – 2020 : 11 partenaires (en Wallonie: CARAH, CAPFP, SRFB, AWAf, Houtinfobois)

Programme INTERREG V Programma : France - Wallonie - Vlaanderen



Constats

- Régression des peuplements productifs
- Grand public mal informé sur la multifonctionnalité
- **Difficulté des petits propriétaires à gérer leur bien**

Plusieurs axes de travail en amont de la filière

- Evaluation et cartographie de la ressource
- Soutien aux propriétaires de parcelles à (re)boiser
- Accompagnement des nouveaux propriétaires
- Accessibilité des parcelles
- Sensibilisation à la gestion durable
- **Regroupement de propriétaires**

Pourquoi réfléchir à de nouveaux modes de regroupement ?

- Peu de formes juridiques de regroupement de propriétaires en Wallonie
 - Peu de coopératives;
 - Les groupements forestiers (loi 1999) sont davantage adaptés pour éviter l'éclatement de grandes propriétés;
- Déconnection des (nouveaux) propriétaires, disparition des liens entre les propriétaires et les acteurs du monde forestier au niveau local.

Forêt Pro Bos – action « Regroupement de propriétaires »

- **Objectif:**

- « Mise en place » de *nouvelles* formes de regroupement de propriétaires
 - *Comparaison des outils existants dans chacune des régions*
 - *Pas d'outil interrégional commun mais plutôt tirer parti des expériences des régions voisines*

- **Partenaires:**

- *France: Centres régionaux de la Propriété Forestière (Hauts-de-France et Grand-Est)*
- *Flandres: bosgroepen (Ijzer en Leie)*
- *Wallonie : Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (OEWB)*

Forêt Pro Bos – action « Regroupement de propriétaires »

1^{ère} étape: Comparaison des outils existants dans chaque région

Méthode de comparaison développée par le CNPF: analyse sur base de plusieurs critères, avec pondération

Grille de critères utilisée :						
	0	1	2	3	4	5
Procédure d'adhésion	Aucune	Légère et/ou au coût limité		Lourde et/ou onéreuse		
Durée d'engagement supposée	Aucune	Court terme	Moyen terme		Long terme	
Initiateur de l'outil	Secteur public	Secteur privé – associatif	Secteur privé – commercial			
Personne morale	Absence			Présence		
Intégration de la propriété à un DGD concerté	Non				Oui	
Perte de la propriété directe	Non					Oui

Comparaison des modes de « Regroupements de propriétaires »

Type de regroupement	Versant	Outils	Procédure d'adhésion	Durée d'engagement	Initiateur de l'outil	Personne morale	Intégration à un DGD	Perte de la propriété	Total
Regroupement de l'offre	France	Regroupement de l'offre	0	1	0	0	0	0	1
		ADELI (Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin)	0	1	1	3	0	0	5
	Wallonie	Gestionnaire forestier indépendant	0	1	2	0/3	0	0	3/6
		CAPFP (Cellule d'appui à la petite forêt privée) : ventes de bois et travaux groupés	0	1	0	3	0	0	4
Flandre	Bosgroepen : vente de grumes	1	2	2	3	0	0	8	
Coopérative	France	Coopérative forestière	1	2	2	3	0	0	8
		Groupement de producteurs	1	1	1	3	0	0	6
		Groupement d'employeurs	1	2	2	3	0	0	8
		Cuma forestière (Coopérative d'utilisation du matériel agricole)	1	4	1	3	0	0	9
	Wallonie	Coopérative forestière	1	2	2	3	0	0	8
	Flandre	Coopérative forestière	1	2	2	3	0	0	8
Association de propriétaires	France	Associations syndicales libres/autorisées (ASL/ASA)	1	4	1	3	0	0	9
		Associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF)	1	4	1	3	4	0	13
		Associations syndicales autorisés de gestion forestières (ASAGF)	3	4	1	3	4	0	15
	Wallonie	Association sans but lucratif	1	2	1	3	0	0	7
	Flandre	Association sans but lucratif	1	2	1	3	0	0	7
Groupement forestier	France	Groupement pour objectif précis à durée limitée (GFAR)	1	2	1	3	4	5	16
		GF (Groupement forestier)	1	4	2	3	4	5	19
	Wallonie	GF (Groupement forestier)	3	4	2	3	0	5	17
	Flandre	GF (Groupement forestier)	3	4	2	3	0	5	17

En France: les **Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière** :

Loi de 1865

Objet : construction, réalisation de travaux, mise en valeur de propriétés
(ex: desserte forestière, lutte contre l'incendie etc)

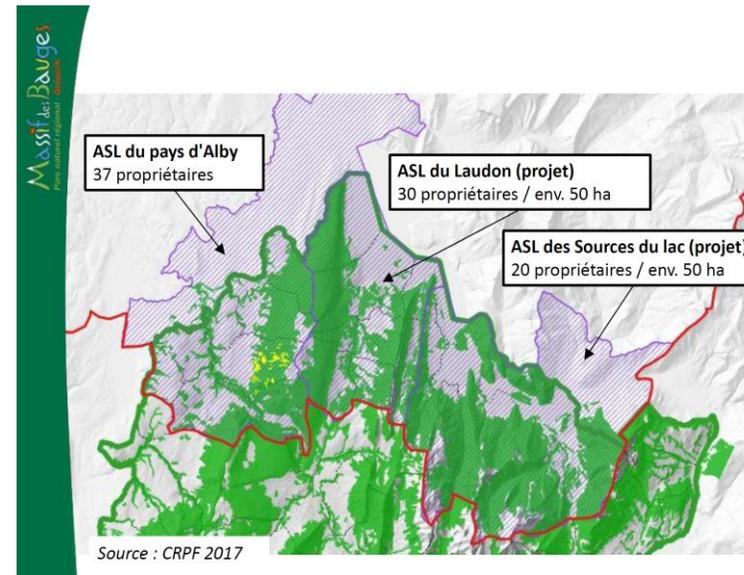
Périmètre de l'association => les parcelles reprises dans le périmètre y subsistent indépendamment des mutations

Depuis 1985: association syndicale de gestion forestière

- Créer une unité de gestion forestière
- Regroupement de la gestion mais pas de la propriété forestière
- Élaboration d'un plan simple de gestion unique pour l'ensemble des propriétaires
- Travaux de reboisement et coupes, réalisation d'aménagements

⇒ ***Nouvelle formule de regroupement, rôle d'interface entre les propriétaires et les professionnels de la gestion forestière (mandatée par les propriétaires pour sélectionner les entreprises, solliciter les subventions etc.)***

- **Visite en novembre 2017 de l'ASLGF du Val Laudon dans le massif des Bauges:**
 - Créée en **2017** (mais mobilisation dans les années 80 via un projet de desserte);
 - Regroupe **61** propriétaires pour **181 ha** de forêt;
 - Propriété moyenne de **1,45 ha** par personne souvent en plusieurs parcelles
 - Développement de ventes de bois et travaux groupés
 - Événement annuel pour les propriétaires
 - Développement de la certification
 - ...



Un type de regroupement intéressant?

- **Intérêts de l'ASLGF pour un nouveau mode de regroupement en Wallonie:**

- 1) **Aucun transfert de propriété.** Les propriétaires engagent leurs parcelles dans l'association, mais celles-ci leur appartiennent toujours en bien propre.
- 2) En cas de vente ou succession, **le nouveau propriétaire est** donc automatiquement et obligatoirement **membre de l'association**, ce qui assure une certaine **stabilité au groupement.**
- 3) Facilite et pérennise la gestion forestière groupée
- 4) Favorise la communication :
 - *entre propriétaires*
 - *avec le monde forestier*

=> Type de regroupement attractif ... mais transposable en Wallonie?



ASLGF: un modèle transposable en Wallonie?

1) Au niveau juridique?

Étude juridique réalisée par Maître Etienne Orban de Xivry et André Bourguignon dans le cadre du projet Forêt Pro Bos

Conclusions de l'étude:

- Association syndicale => Pas d'équivalent en droit belge
- Analyse des autres véhicules juridiques possibles : l'ASBL semble la plus adaptée
- Point faible d'une asbl <> aslgf : association de personnes et non de parcelles => pas de continuité lors des mutations
- Points forts: fonctionnement administratif simple et souple

⇒ Élaboration de statuts/ d'un règlement d'ordre intérieur:

⇒ *2 missions : gestion groupée et mise en réseau*

⇒ *Représentation des propriétaires*

⇒ *Adhésion pour 5 ans*

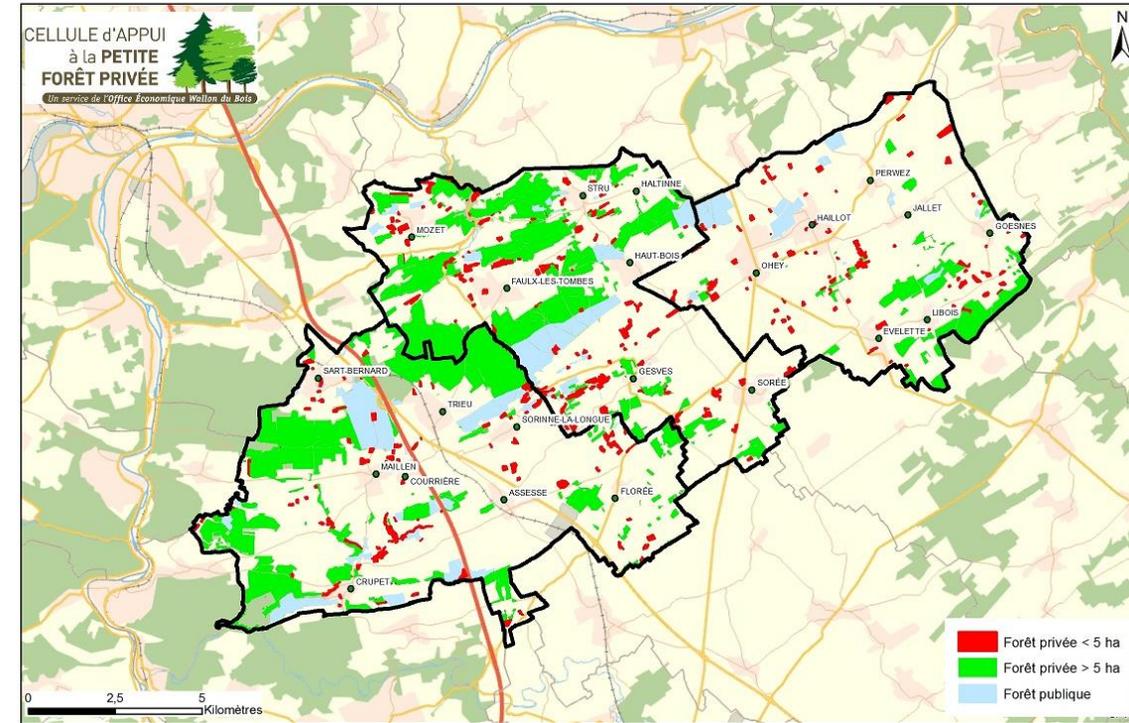
⇒ *Possibilité pour l'association de faire réaliser des travaux au bénéfice des propriétaires*

⇒ *Différentes modalités d'adhésion : simple/participation à un plan de gestion concerté/ participation à un plan de gestion concerté avec délégation de la gestion*

2) Au niveau « sociologique »?

- Expérience de la Cellule d'Appui : parmi les propriétaires participant aux opérations de gestion groupées, certains évoquent le besoin de connaître davantage leurs voisins/les réseaux locaux, d'autres souhaitent « déléguer » la gestion de leur parcelle.
- Questionnaire auprès de quelques propriétaires: Démarche fastidieuse au niveau d'un massif
- Tests en vraie grandeur : tenter une concrétisation là où une mobilisation des propriétaires a déjà été effectuée

- Territoire du Groupe d'Action Locale « Pays des Tiges et Chavées »
- Opérations de gestion forestière groupées menées depuis 2016 par la Cellule d'Appui
- Zone pilote pour le projet Forêt Pro Bos
- Morcellement: limité; pas de pôle de morcellement mais dispersion de petites parcelles
- Test:
 1. Présentation du concept français;
 2. Analyse des besoins des propriétaires;
 3. Suivi de l'évolution des rencontres de propriétaires;
 4. Proposition d'adhésion.





Un premier test sur Gesves-Assesse-Ohey

- Propriétaires intéressés par l'idée d'une association MAIS
 - *Surtout intéressés par le réseautage et l'échange d'expériences*
 - *Gestion d'une ASBL trop lourde → commencer par une Association de fait*
 - En matière de gestion groupée:
 - *Rédaction d'une « feuille de route » par le propriétaire et la CAPFP*
 - *Visite guidée par le propriétaire à l'attention des autres membres*
 - possibilité de grouper les coupes et travaux sur base des échanges:
 - lots de peupliers;
 - Surplus de bois de chauffage.
- La gestion groupée se résume actuellement à du partage d'infos (et aux actions groupées de la Cellule)**



⇒ Dans les prochaines semaines:

Gesves-Assesse-Ohey: proposer l'adhésion

Test sur un massif ardennais:

- Prendre en considération des territoires forestiers davantage morcelés ;
- Mieux juger l'intérêt des propriétaires pour le concept et pour la gestion groupée en particulier ;
- Test lancé dans les prochaines semaines sur Vielsalm
- (sollicitations de Groupes d'action locale et de parcs naturels)

⇒ Bilan en mars 2020

⇒ Outil « prêt à l'emploi »

⇒ Recommandations à l'attention des décideurs

